



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA
SALLE DES COMITÉS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 17 JUILLET 2025 À
19H00**

Personne(s) présente(s) :

M. Lorne Trudel, conseiller municipal
Mme Marie Ignaczak, présidente
Mme Danielle Pelletier, secrétaire
Mme Andrée Turenne, membre

Joé Thériault, conseiller technique

Personne(s) absente(s) :

M. Vincent Perron, vice-président
Mme Christine Sauvageau, membre
M. Alexandre Duplain, membre

Les membres dudit comité formant quorum sous la présidence de Marie Ignaczak.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal

4. Sujets

4.1 Point de discussion - Suivi du conseil

4.2 Dérogation mineure - 2025-20003 - 43, chemin des Gavots

4.3 PIIA - Aménagement d'un logement d'appoint - 54, chemin de la Passerelle

4.4 PIIA - Construction d'une résidence unifamiliale isolée, d'une galerie sur pilotis et d'une aire de stationnement dans une bande de protection d'un secteur à forte pente - 103, Traverse-de-Laval

4.5 PIIA - Construction d'un immeuble multifamiliale à quarante (40) logements - 16 et 20 chemin des Mélèzes

4.6 PIIA - construction d'un abri d'auto, l'installation d'un menhir et d'un inukshuk en lien avec un bâtiment patrimonial - 95, chemin du Brûlé

5. Date de la prochaine réunion régulière

5.1 Date de la prochaine réunion du CCU



6. Varia

6.1 Point de discussion - Normes architecturales

7. Clôture de la réunion

7.1 Clôture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion

La présidente déclare l'assemblée ouverte à 19:03.

2.1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté avec la modification que le point 4.6 est un bâtiment patrimonial.

3.1 Adoption du procès-verbal

Adoption du(des) procès-verbal(aux) de la réunion du :

11 juin 2025

Le procès-verbal de la rencontre du 11 juin 2025 a été accepté tel que rédigé.

4.1 Point de discussion - Suivi du conseil

Aucun.

4.2 Dérogation mineure - 2025-20003 - 43, chemin des Gavots

Le comité consultatif recommande l'**acceptation** de la demande de dérogation mineure 2025-20003, lot 1 496 790 afin de permettre la localisation de la résidence, de la remise attenante, de la remise isolée et de l'abri à bois, contrairement aux normes prévues au Règlement de zonage 09-207, le tout tel que démontré sur le plan qui a été préparé par M. Marc-André Bouchard a.g, en date du 19 février 2025, portant le numéro 985 de ses minutes.

4.3 PIIA - Aménagement d'un logement d'appoint - 54, chemin de la Passerelle

Le comité consultatif recommande l'**acceptation** de la demande de permis 2025-00269, numéro de lot 1 497 491, concernant la propriétaire qui souhaite construire sa résidence avec un logement d'appoint.

4.4 PIIA - Construction d'une résidence unifamiliale isolée, d'une galerie sur pilotis et d'une aire de stationnement dans une bande de protection d'un secteur à forte pente - 103, Traverse-de-Laval

Le comité consultatif recommande l'**acceptation** de la demande de permis 2025-00241, numéro de lot 1 497 888, concernant la propriétaire d'un terrain loti en 1997, qui souhaite construire une résidence unifamiliale.

4.5 PIIA - Construction d'un immeuble multifamiliale à quarante (40) logements - 16 et 20 chemin des Mélèzes

Le comité consultatif recommande le **report** de la demande de permis 2025-00100, numéros de lot 1 820 941 et 1820 927, concernant la



construction d'un immeuble à quarante (40) logements sur les terrains du 16 et 20 chemin des Mélèzes.

4.6 Bâtiment patrimonial - Construction d'un abri d'auto, installation d'un menhir et d'un inukshuk en lien avec un bâtiment patrimonial - 95, chemin du Brûlé

CONSIDÉRANT QUE la décision porte sur l'abri d'auto, le trottoir couvert et l'inukshuk.

CONSIDÉRANT QUE l'argumentaire fourni par le professionnel ne répond pas aux critères de la réglementation adoptés par la municipalité de Lac-Beauport.

CONSIDÉRANT QUE le menhir sera utilisé pour le numéro civique.

Le comité consultatif recommande **le refus** des demandes de permis 2024-00411 et 2024-00723, (lot 2 580 715), concernant les propriétaires d'un bâtiment patrimonial qui souhaitent la construction d'un abri d'auto, d'un trottoir couvert, en plus de l'installation d'un menhir et d'un inukshuk.

5.1 Date de la prochaine réunion du CCU

La prochaine rencontre du CCU sera le 13 août 2025 ou le 20 aout 2025.

6.1 Point de discussion - Normes architecturales

Aucune recommandation

7.1 Clôture de la réunion

La présidente lève l'assemblée à 21h21.

Marie Ignaczak, présidente

Danielle Pelletier, secrétaire